

Doctorat en psychologie (D.Psy.)

Le programme de D.Psy. (Doctorat en psychologie) vise à former des psychologues capables de développer une pratique professionnelle compétente et responsable, dans ses volets d'évaluation, d'intervention, de consultation et de supervision. Il est attendu que le titulaire d'un diplôme de D.Psy. puisse exercer avec autonomie dans son domaine d'expertise et contribuer par son action, son rayonnement et son expérience au développement et au renouvellement des pratiques.

Durée du programme : 4 ans ou 12 trimestres

Neuf (9) trimestres qui doivent être complétés à plein temps (SPT7000) et de façon consécutive (trimestres d'automne, d'hiver et d'été, sans interruption). Ces trimestres sont consacrés à la scolarité minimale, qui inclut les cours, les stages, la préparation du projet d'essai doctoral et l'examen de synthèse. À cela s'ajoutent trois trimestres en internat avec un statut « rédaction ». Le choix de cours se fait en consultation avec le directeur de recherche afin de produire le Plan global d'études. Certains cours à option ne sont pas offerts tous les ans. Il est donc recommandé de suivre les cours désirés lorsqu'ils sont offerts.

Le passage à l'internat ne peut se faire qu'à la condition d'avoir complété la scolarité, incluant le dépôt de l'essai doctoral, au plus tard pour le 31 août de la troisième année. L'inscription au trimestre d'été se fait automatiquement par le secrétariat; ces trimestres sont majoritairement consacrés à l'avancement de l'essai doctoral.

Répartition des crédits

Selon l'option choisie, les cours se répartissent en cours obligatoires, optionnels et au choix. Le programme comprend également des crédits attribués aux stages et aux internats. Les stages s'effectuent à la Clinique universitaire du Département et les internats prennent place habituellement dans des milieux de travail. Dans ces programmes, un crédit de stage ou d'internat équivaut à 3 heures/semaine pendant 15 semaines. À ces crédits s'ajoutent ceux du projet d'essai doctoral (6) et de l'essai doctoral proprement dit (18).

Répartition des crédits dans chaque option du programme de D.Psy.

	Option psychologie clinique	Option neuropsychologie clinique	Option psychologie du travail/organisations
Cours	45	42	45
Stages et internats	60	60	51
Projet d'essai doctoral	6	6	6
Essai doctoral	18	18	18
Total	129	126	120

Conférences

Des conférences scientifiques et cliniques sont tenues, à moins d'avis contraire, une fois par mois. La présence à ces conférences est exigée de tous les étudiants de 1er, 2e et 3e année du programme D.Psy. en psychologie clinique.

Projet d'essai doctoral d'intégration

La procédure d'évaluation préalable au dépôt de l'essai doctoral d'intégration est constituée de deux épreuves : la préparation d'un **projet d'essai**, constituant la partie écrite, et la passation subséquente d'un **examen oral**. Le texte du projet d'essai contient deux parties : *le contexte théorique de l'essai*, qui permet d'évaluer la maîtrise de la théorie et sert à la fois de texte de synthèse, et *la description de la recherche ou méthode*, qui renferme un exposé de la démarche scientifique choisie, et, au besoin, des techniques d'analyse prévues.

Le projet d'essai sert de base pour évaluer le progrès académique du candidat. Les critères habituels sont utilisés: clarté, précision, ampleur, rigueur, synthèse, intégration, distance critique. Ce texte sert également de tremplin pour la discussion qui aura lieu au cours de l'examen oral.

Lorsque l'épreuve écrite et l'épreuve orale sont réussies, 6 crédits sont accordés sous l'intitulé *Projet d'essai doctoral* (PSY 7993). Ces crédits sont obligatoires et doivent donc être acquis pour que le grade soit conféré.

Épreuve écrite : le projet d'essai

Les étudiants inscrits à un programme de D.Psy. en psychologie clinique doivent présenter un texte écrit, *le projet d'essai doctoral d'intégration*, en respectant le gabarit de présentation spécifié dans la section [Directives pour la présentation du projet d'essai d'intégration](#). Ce texte compte au maximum 20 pages (sans les références), auquel ne peuvent s'ajouter en annexe que des documents d'appoint (questionnaires, matériel, épreuves, demandes de consentement).

Le projet d'essai présente le contexte théorique de la problématique à être traitée ainsi que la description de la méthode ou procédure prévue pour atteindre les objectifs décrits dans le projet. Il est important de bien limiter l'ampleur de ce travail, en prenant en considération que le candidat ne dispose, une fois le projet accepté, que de 24 mois pour compléter le travail et déposer la version finale de l'essai.

Le projet d'essai présente de manière concise, mais complète les bases conceptuelles de la problématique à l'étude et de l'approche qui sera adoptée, les objectifs ou hypothèses du projet et la méthode utilisée.

1. **Le contexte théorique** se conclut nécessairement par l'énoncé des hypothèses, à moins que l'essai n'en comporte pas, auquel cas le but de la démarche doit être expliqué clairement et articulé avec soin à la théorie.

Le candidat doit donc présenter un contexte théorique d'envergure suffisante, même s'il doit demeurer succinct, pour bien encadrer l'ensemble de sa démarche. Il faut exclure les textes qui ne présenteraient qu'une facette du projet, qui ne couvriraient qu'une partie du cadre théorique ou qui se limiteraient à des questions méthodologiques. La finalité même du projet d'essai consiste à bien justifier sur le plan de la théorie toutes les hypothèses ou tous les buts poursuivis. Il s'agit là en fait du premier critère d'évaluation dont les évaluateurs devront tenir compte.

2. **La description de la méthode ou de la démarche prévue**, qui laisse voir clairement le cheminement qui sera adopté et le plan de l'essai; si un article est prévu, sa structure doit être décrite aussi précisément que possible. Dans tous les cas, une description de la méthode de recherche prévue ne

doit pas dépasser un maximum de 5 pages, et doit faire partie du projet, pour un total maximum de 20 pages.

Le directeur de l'essai approuve au préalable le dépôt du texte à titre de projet, signalant du même coup qu'il considère que l'épreuve écrite est réussie. Mais peu importe, il revient aux membres du jury de fournir une évaluation commentée du projet d'essai. Ils peuvent, en conclusion de leur rapport, recommander la tenue de l'examen oral ou demander une nouvelle version écrite. Le candidat disposera d'un mois ou de deux mois pour le présenter selon l'ampleur des corrections à apporter.

Il est indispensable que le projet d'essai écrit et approuvé soit bel et bien celui que l'étudiant réalisera, étant donné la nécessité de détenir une approbation éthique spécifique à la démarche entreprise. Si avant sa réalisation le projet d'essai devait subir des changements qui rendent caduques les approbations accordées, il faudra le soumettre à nouveau aux instances qui accordent les autorisations éthiques. Ces instances pourront exiger, si les changements n'ont pas été visés par le jury d'évaluation, que celui-ci se prononce à nouveau sur les mérites académiques et scientifiques du projet.

Épreuve orale : l'examen devant jury

L'examen oral devant jury porte sur l'ensemble du projet d'essai. L'étudiant doit le présenter et le défendre, en prenant soin de bien articuler au besoin contexte théorique et méthodologie. Il dispose, pour se préparer à cet examen, des commentaires qu'ont préparés et remis les membres de son jury après la lecture du projet d'essai. Il se doit d'apporter une réponse aux questions ou aux critiques que ces derniers ont formulées. Au début de l'examen oral, le candidat doit faire une brève présentation de l'ensemble de son projet (entre 20 et 30 minutes); les membres du jury posent ensuite leurs questions et font état de leurs commentaires. À la fin de l'examen, ils délibèrent en l'absence du candidat. Le président doit ensuite annoncer la décision au candidat et, le cas échéant, expliquer le refus ou l'ajournement. L'examen oral, à l'exclusion des délibérations du jury, doit être enregistré sur support audio, à moins que le candidat ne demande expressément la levée de cette obligation.

Le directeur et le codirecteur doivent participer à l'examen oral, aux délibérations du jury et au vote final. Le cas échéant, ils doivent aussi se prononcer sur le texte remis au terme de l'ajournement. Il subsiste nécessairement, surtout dans un travail de recherche théorique, une partie qui constitue l'apport propre de l'étudiant et que le directeur d'essai est particulièrement bien placé pour évaluer. L'avis qu'il doit donner à l'examen oral pendant les délibérations du jury pourrait justement refléter cette connaissance privilégiée qu'il a du travail de réflexion de l'étudiant.

À l'issue de l'examen oral et après délibération, le jury doit prendre l'une des trois décisions suivantes :

- Le jury peut déclarer à la majorité des voix que l'ensemble de l'examen de synthèse est réussi; le projet d'essai est alors considéré comme étant accepté.
- Le jury peut décider à la majorité du refus définitif de la candidature, s'il constate des lacunes graves du *contexte théorique* ou de la *description de la démarche*.
- Le jury peut, à la majorité des voix, décider d'ajourner une seule fois cet examen afin de reprendre ou de compléter une ou plusieurs parties de l'examen. En ce cas, le délai accordé par le jury ne peut dépasser six mois.

Échéancier des étapes de l'évaluation préalable à l'évaluation de l'essai

Trimestre	Étape	Date d'échéance
1 ^{er}	Inscription initiale au programme	Identifier le directeur de l'essai
3 ^e	Remise de la fiche de proposition des membres du jury	15 juillet
4 ^e	Remise du projet	1er octobre
4 ^e ou 5 ^e	Examen oral devant jury Si demande de correction par le jury : <ul style="list-style-type: none"> Remise d'un nouveau texte respectant les directives du jury 	À la date de la convocation <ul style="list-style-type: none"> 1 mois après la réception des rapports 1^{er} juin : Date ultime pour avoir réussi l'étape du projet d'essai et de l'examen oral
6 ^e	Obtention du certificat d'éthique	8 semaines avant le début de la recherche empirique
9 ^e	<ul style="list-style-type: none"> Avis de dépôt Dépôt de l'essai Exposé oral 	<ul style="list-style-type: none"> Remettre formulaire 2 mois avant le dépôt Au plus tard le 31 août Au cours de l'année suivante

- Le candidat doit annoncer le sujet de son essai doctoral au Département, au plus tard au milieu du 3^e trimestre de scolarité, soit le 15 juillet de l'année suivant sa première inscription au programme. Il doit alors proposer, après consultation de son directeur, le nom de cinq professeurs susceptibles de faire partie de son jury en remplissant le [formulaire](#) à cet effet.
- Le candidat doit déposer le projet d'essai au plus tard au 4^e trimestre de la scolarité. Par exemple, l'étudiant admis en septembre doit déposer son projet d'essai au plus tard le 1^{er} octobre. L'examen oral devra préférablement avoir lieu avant la fin du 4^e trimestre, ou au plus tard à la fin du 6^e trimestre, si l'étudiant a dû apporter des corrections au texte écrit.
- La présentation du projet et la préparation de l'examen oral doivent constituer une priorité de l'étudiant au cours des trois premiers trimestres de la première année de scolarité. Les délais ne sont accordés que pour des raisons exceptionnelles, par exemple pour des problèmes de santé ou des cas de force majeure. Les raisons reliées à des obligations préalables au projet, comme la réalisation de recherches préliminaires ou l'accès à des données fournies par un tiers, ne peuvent être prises en considération puisque les premiers trimestres de la scolarité doivent suffire à la préparation du projet. De plus, il est important que les étudiants tiennent compte des disponibilités de leur directeur d'essai de façon à obtenir à temps les signatures requises.
- Dès que l'étudiant reçoit copie de l'évaluation de son projet par les membres du jury, et s'il n'a pas à fournir de version corrigée de son projet, il doit se préparer à la tenue de l'examen oral. Dans le cas où il aura dû présenter une version corrigée de son projet, il doit s'y préparer dès le dépôt de cette version. La date précise de l'examen oral ne sera fixée qu'après consultation des membres du jury.

- Le candidat qui, sans motif accepté par la direction du Département au préalable, ne remet pas de projet d'essai à la date prévue ou ne se présente pas à l'examen oral, encourt le risque de recevoir une mention d'échec à son dossier académique en regard de cette épreuve. Comme le mentionne le RP-ESP, ce résultat aurait pour effet de mettre fin à la candidature de l'étudiant.
- Il est fortement recommandé à l'étudiant de ne pas s'engager dans la collecte finale des données avant l'approbation du projet. Le document doit être approuvé par le directeur (et le codirecteur, le cas échéant).

Rôle des membres du jury

Le jury est constitué de trois membres, dont le directeur d'essai, un membre qui agit à titre de président et un membre évaluateur. Le cas échéant, un codirecteur fait également partie du jury. Le membre évaluateur peut venir de l'externe. Le président et l'évaluateur ont pour mandat de lire et de commenter le projet d'essai. Tous les membres du jury participent à l'évaluation de l'examen oral. La sanction donnée à l'issue de l'examen oral signale la réussite ou l'échec de l'ensemble de la procédure d'évaluation préalable à la réalisation du projet. La décision est prise à la majorité des voix. En cas de désaccord le président du jury exerce un vote prépondérant.

Directives pour la présentation du projet d'essai doctoral

Présentation matérielle

La présentation matérielle du projet doit se conformer aux [normes de présentation des mémoires et des thèses](#).

En excluant la liste des références et les annexes, le projet d'essai peut compter jusqu'à 20 pages à double interligne (environ 250 mots/page), incluant un maximum de 5 pages pour la description de la démarche ou méthode. Le projet d'essai doit être soumis en format électronique (PDF). Les textes qui ne se conforment pas à l'un ou l'autre de ces maximums seront automatiquement refusés et devront être repris.

Plan du projet pour l'essai doctoral

Le contexte théorique du projet d'essai doctoral doit obligatoirement comprendre les parties suivantes :

Position du problème

Décrire en quelques lignes les principaux buts de l'essai, de façon à dégager le fil directeur du contexte théorique qui suivra.

Contexte théorique

Préciser les assises théoriques du projet et résumer les principaux travaux touchant le phénomène étudié. Le contexte théorique doit présenter le matériel nécessaire et suffisant pour l'élaboration des hypothèses ou des buts de la démarche. Il doit être construit de façon à amener naturellement les hypothèses. La finalité même de cette partie du projet d'essai consiste à bien justifier sur le plan de la théorie toutes les hypothèses ou tous les buts de l'essai proposé. Il peut être utile ou même nécessaire d'inclure dans cette partie du texte des considérations touchant la méthodologie ou la démarche intellectuelle adoptée pour réaliser l'essai.

Hypothèses ou buts

Formuler des prévisions ou des hypothèses sous forme de propositions simples et concises, et non sous forme de questions: ne pas confondre avec postulats ou buts. S'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses.

Description de la démarche ou méthodologie

L'essai peut prendre plusieurs formes. La description de la démarche doit être adaptée à l'objectif poursuivi. Dans le cas d'une recension systématique et critique des études empiriques d'un domaine pertinent avec ou sans méta-analyses, il est important de définir les paramètres qui identifieront les études pertinentes, les critères de sélection, les périodiques couverts, les procédés d'évaluation qualitative des études, etc. Si l'essai implique une recension systématique et critique d'un champ théorique pertinent, les auteurs clefs, leurs ouvrages principaux, les concepts essentiels déjà retenus doivent être précisés, de même que le cadre conceptuel à partir duquel le candidat prévoit opérer. Si l'essai se présente comme un rapport sur une étude expérimentale à cas unique (schéma N=1), il est essentiel de fournir l'information pertinente au cas à l'étude (identification, motif de consultation, procédure d'évaluation, épreuves standardisées utilisées avec normes et résultats, mesures continues, etc. Si l'essai se présente comme un rapport sur une étude théorico-empirico-clinique sur un ou plusieurs cas, les standards méthodologiques des meilleurs périodiques dans la discipline s'appliquent. S'il s'agit d'une étude qui adopte une démarche qualitative, on peut s'inspirer de certaines recommandations publiées¹. Si l'essai implique une étude empirique, une observation rigoureuse ou une collecte de données, peu importe la méthode, la description de la démarche doit généralement inclure les éléments suivants :

Participants

Donner toutes les informations pertinentes (nombre, âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) connues au moment de la présentation du projet.

- ✓ Procédures : Inclure une description détaillée du plan de recherche (protocole).
- ✓ Matériel : Décrire le matériel utilisé dans la réalisation de la recherche (questionnaires, grilles d'analyses, etc.) Inclure un schéma si nécessaire.
- ✓ Traitement statistique : Prévoir les différentes comparaisons à faire et préciser, s'il y a lieu, les techniques statistiques qui seront utilisées.

Références

Il faut présenter la liste de toutes les sources citées dans le projet, sans en omettre, mais sans ajouter de références qui n'auraient pas été citées, en respectant les règles de présentation de l'APA.

Annexes

Il faut présenter ici au besoin les instruments de mesure, le formulaire de consentement, etc. La totalité des annexes ne doit pas dépasser 10 pages.

Éthique

Il est essentiel de respecter les conditions d'approbation éthique du [Comité d'éthique de la recherche arts et en sciences \(CERAS\)](#). Vous trouverez plus de détails dans la section [Éthique de la recherche](#).

¹ ELLIOT, R., FISCHER, C. T. & RENNIE, D. L. (1999). Evolving Guidelines for Publication of Qualitative Research Studies in Psychology and Related Fields. *British Journal of clinical Psychology*, 38(3), 215-229. MORROW, S.L. (2005). Quality and Trustworthiness in Qualitative Research in Counseling Psychology. *Journal of Counseling Psychology*, 52(2), 250-260.

Enregistrement officiel du sujet de l'essai

Après l'acceptation définitive de son projet, l'étudiant doit [enregistrer son sujet d'essai](#) et le remettre au Département (un formulaire à cette fin lui sera transmis en même temps que la décision officielle). Dès lors, comme le précise le règlement des ESP, « l'étudiant qui désire modifier son sujet de thèse (ou d'essai) doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du Département ou au responsable du programme, après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche ». Ajoutons que l'étudiant devra aussi obtenir une approbation éthique pour ce nouveau projet.

Dépôt du projet d'essai doctoral

Le projet d'essai doit être déposé en version électronique auprès du technicien en gestion des dossiers étudiants à l'adresse cyclessuperieurs@psy.umontreal.ca et mettre votre directeur en copie conforme.

Il est important de noter que tout manquement aux directives encadrant la présentation du projet d'essai entraînera son refus automatique et que l'étudiant devra soumettre un nouveau projet qui respecte les directives relatives au projet d'essai.

Essai doctoral d'intégration au D.Psy.

Le programme D.Psy. est un authentique programme de doctorat professionnel de 3^e cycle. Il comprend un travail de rédaction qui résulte d'activités de recherche théorique-critique et/ou théorique-empirique comptant pour 24 crédits. La différence essentielle entre la formation à la recherche au sein d'un Ph. D. recherche/intervention et au sein du D.Psy. est présentée de la manière suivante par les auteurs du rapport du Board of Directors de la Société Canadienne de Psychologie (Allon, Gauthier, Doyle, Hutcheon, 2004) :

« Whereas Ph.D. training, however, focuses on the production of original, generalisable knowledge through basic or applied research, Psy.D. training focuses particularly on research knowledge and skills in the solution of applied problems. There is a low probability that a psychologist with Psy.D. training will take on a professional role primarily as a producer of original, generalisable research knowledge. » (p. 9)

Le savoir de recherche empirique dont il est question ici et qui se met au service de la résolution de problèmes pratiques, comprend aussi un savoir clinique qui découle d'une longue tradition en psychologie clinique. Compte tenu des différentes approches théoriques, ce savoir articule et renouvelle de manière critique les inférences généralisables qui découlent des différents champs de la pratique clinique, en harmonie avec les données issues des différentes modalités de la recherche. Ce savoir clinique est une forme de connaissance qui se situe au fondement de la pratique. C'est aussi une intégration de cette connaissance à la pratique que sont conviés nos étudiants. L'essai doctoral d'intégration vient ainsi témoigner d'un travail de mise en liens et d'analyse critique, entre les enseignements de la théorie, de la pratique et de la recherche sous toutes ses formes.

Modalités de l'essai doctoral d'intégration

L'essai doctoral pourra se développer selon des modalités diverses :

- Recension systématique et critique des études empiriques d'un domaine pertinent avec ou sans méta-analyses;
- Recension systématique et critique d'un champ théorique pertinent;
- Analyse critique d'un concept, d'une pratique ou d'une recommandation de pratique, d'une catégorie diagnostique, etc.
- Rapport sur une étude expérimentale ou quasi expérimentale à cas unique ("protocoles N=1");
- Rapport sur une étude théorico-empirico-clinique sur un ou plusieurs cas (études de cas classiques; cf périodique *Clinical Case Studies*, par exemple);
- Rapport concernant l'accessibilité et les modalités d'application de la psychologie clinique en lien avec les contextes sociaux, les politiques de santé, etc. (comme l'illustrent certains articles publiés par *Psychologie Canadienne*, *Revue Québécoise de psychologie*, *Santé mentale au Québec*, etc.);
- Présentation d'un justificatif critique et à jour pour réviser ou proposer un *guide de pratique* dans un domaine précis d'évaluation, de consultation, ou d'intervention, de formation, de transfert des connaissances, etc.;
- Utilisation d'un matériel de recherche déjà disponible dans le cadre des activités d'un laboratoire ou d'une équipe de recherche;
- Participation à une expérimentation en cours, pour ensuite analyser une partie des données, avant de rédiger un rapport de recherche.

Ces exemples sont donnés à titre indicatif.

Il faut noter que les dépenses afférentes à la réalisation de l'essai doctoral doivent être assumées à même les subventions dont dispose le directeur de recherche, le Département ne pouvant faire couvrir ces dépenses par son budget.

L'essai doctoral d'intégration est préparé sous la supervision d'un professeur, identifié comme directeur de l'essai. Dans tous les cas, la direction d'un essai est assurée par un professeur, un chercheur régulier du Département, ou agréé par celui-ci, ou encore par un psychologue clinicien détenteur d'un doctorat, ou un autre professionnel dont la formation est équivalente et qui détient le statut de professeur associé au Département.

Présentation d'un essai doctoral par articles

La présentation d'un essai sous forme d'article est encouragée. Les travaux réalisés suivant les modalités mentionnées plus haut pourraient faire l'objet d'une publication dans un périodique scientifique ou professionnel pertinent. Sans rendre cette possibilité obligatoire, elle est encouragée. Ainsi l'étudiant est invité à soumettre son essai doctoral sous la forme d'un article prêt à être soumis pour publication (c-à-dire suffisamment achevé, et conforme aux normes du périodique auquel il pourrait être soumis), voire déjà soumis ou publié, où il doit être le premier auteur. Si l'essai est présenté sous forme d'article à soumettre, soumis ou publié, le texte seul de l'article est habituellement suffisant.

L'essai peut inclure une introduction et une conclusion supplémentaires, si cela est jugé pertinent par le directeur de recherche et l'étudiant.

L'étudiant qui souhaite présenter son essai doctoral par articles doit en faire la demande en remplissant le [formulaire](#) à cet effet.

Essai doctoral sous une forme traditionnelle

Il est naturellement possible aussi de soumettre un document selon le format traditionnel : introduction et contexte, hypothèses, méthode (adaptée à la démarche), résultats (même remarque), discussion et conclusions. Il s'agit alors de réunir ces éléments dans un même texte intégré. Le nombre total de pages doit se limiter à 45 pages incluant les tableaux et les figures. Les autres sections (comme la page couverture, le sommaire, la table des matières, la liste des tableaux et figures, les remerciements et la liste des références) sont exclues du compte des 45 pages. Les annexes (p.ex., formulaire de consentement, questionnaire, protocoles d'entrevue) sont permises, mais le lecteur ne doit pas avoir à s'y référer pour comprendre l'essai.

Pour plus d'information, veuillez consulter le guide des ESP :

[Normes de présentation des mémoires et des thèses](#)

Dépôt de l'essai

L'essai doit être déposée en version électronique auprès du technicien en gestion des dossiers étudiants à l'adresse cyclessuperieurs@psy.umontreal.ca et mettre votre directeur en copie conforme.

Éthique de la recherche

L'Université de Montréal a mis en place une nouvelle politique d'évaluation systématique de la dimension éthique de tous les projets de recherche entrepris par ses étudiants des 2^e et 3^e cycles.

Un certificat d'approbation éthique est exigé pour un essai qui:

a) comporte un volet empirique; ou

b) comporte l'utilisation d'un matériel dérivé d'une pratique clinique.

Un essai dont l'essentiel consiste en une réflexion théorique, une recension des écrits, une méta-analyse de travaux publiés, etc., n'a pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique.

En revanche, tout projet de mémoire, de thèse ou d'essai qui correspond aux deux cas de figure mentionnés au paragraphe précédent, et qui ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un programme de recherche ayant reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Montréal ou d'une autre institution ou d'un hôpital affilié à l'Université de Montréal doit obtenir un « Certificat d'éthique » de l'Université qui sera exigé lors de l'enregistrement officiel du sujet de recherche auprès des ESP.

[Mon projet a-t-il besoin d'un certificat d'éthique?](#)

À quel moment l'étudiant doit-il demander un certificat d'éthique?

Le certificat d'éthique doit toujours être obtenu **AVANT DE PROCÉDER À LA COLLECTE DE DONNÉES OU À L'EXPÉRIMENTATION** (y compris le recrutement des participants). Il faut prévoir quatre à huit semaines entre le dépôt de votre dossier et la réception des commentaires du comité (CERAS). Entre temps, l'étudiant peut cependant:

- Rassembler les outils nécessaires pour son projet;
- Analyser la littérature scientifique;
- Établir des contacts préliminaires (mais non procéder au recrutement des participants).

Le Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) exige que tous les détenteurs d'une bourse ou d'une subvention du FRSQ acquièrent une formation de base en éthique de la recherche lorsque leur projet de recherche implique des sujets humains. Afin de s'assurer que ses étudiants et chercheurs connaissent les principes de base de l'éthique de la recherche, le Département de psychologie souhaite que tous ceux impliqués dans des projets de recherche chez l'humain, y compris ceux ne recevant pas de fonds du FRSQ, effectuent une telle formation. Le MSSS a créé une formation en ligne qui intègre la théorie à la pratique de l'éthique de la recherche avec des êtres humains. Bien que [cette formation](#) a été conçue pour les membres des comités d'éthique de la recherche, elle est accessible aux étudiants, chercheurs et individus intéressés par l'éthique de la recherche. Un certificat vous sera émis en ligne après avoir complété la formation.

Évaluation annuelle

Conformément à une directive des organismes d'agrément, les programmes accrédités par la Société Canadienne de psychologie procèdent, chaque année, en mai, à une évaluation annuelle du progrès des étudiants. Un courriel est envoyé à chacun, avec une obligation de remplir dans les meilleurs délais un questionnaire (plan global d'études) portant sur les cours, les stages, l'examen général et le projet, l'avancement de la recherche, les productions, les communications, etc. Le rapport, accompagné d'un relevé de notes récent, doit être soumis au directeur de recherche qui fait part de son évaluation et signe. À la suite d'une rencontre avec son directeur de recherche, l'étudiant atteste par sa signature qu'il a pris connaissance des commentaires. Le tout est soumis au responsable du programme, lequel révisé les dossiers avec l'aide du comité de direction du programme et autorise les passages à l'internat.

Le Département envoie un premier rappel par courriel, exigeant de fournir le matériel nécessaire à cette évaluation. Cependant, si en date du 15 août le responsable du programme n'a pas reçu le formulaire complété et qu'aucune justification raisonnable n'a été apportée par l'étudiant, le Département pourra suspendre l'inscription de l'étudiant.